



**Proposition d'attribution de subvention pour
l'association pour le dépistage du cancer colorectal,
l'association pour le dépistage des maladies du sein
en Alsace, et l'association pour la prévention du
cancer du col de l'utérus au titre de l'année 2017**

Rapport n° CP/2017/481

Service gestionnaire :

I3 - Service des actions de prévention sanitaire

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la prévention des cancers pour un montant total de 275 366,00 € au titre de l'exercice 2017, et d'approuver les termes des projets de convention correspondants. Ces subventions s'inscrivent dans le cadre de la convention conclue avec l'union régionale des assurances maladie et l'Etat le 14 juin 2005, conformément aux dispositions de l'article L. 1423-2 du code de la santé publique.

1. Préambule

La politique menée par le Département pour la prévention des cancers s'inscrit dans le cadre de la convention conclue avec l'union régionale des assurances maladie et l'Etat le 14 juin 2005, au titre de laquelle le Département participe à la mise en œuvre des programmes de dépistage de certains cancers, conformément aux dispositions de l'article L. 1423-2 du code de la santé publique.

Les actions de dépistage, et plus globalement de prévention constituent une des priorités de la politique de santé publique du Département du Bas-Rhin.

ADECA Alsace (association pour le dépistage du cancer colorectal), ADEMAs Alsace (association pour le dépistage des maladies du sein), et EVE (association pour la prévention du cancer du col de l'utérus), œuvrent depuis de nombreuses années dans le domaine de la prévention des cancers.

Elles sont soutenues, depuis leur création, par le Département dans le cadre de sa participation à la mise en œuvre de programmes de dépistage qui répondent à des priorités de santé publique au profit de la population alsacienne particulièrement touchée par ces affections.

2. Présentation des associations

2.1 ADECA Alsace

En 2016, 108 131 tests de dépistage du cancer colorectal ont été réalisés au profit de 44,5 % de la population concernée. Ces tests ont généré 4 530 examens œlioscopiques et permis de détecter 2 706 néoplasies.

Depuis 2003, cette campagne a permis de dépister 2 223 cancers invasifs, de guérir 959 cancers in situ et d'éviter 6 709 cancers par une prise en charge précoce au stade d'adénome.

2.2 ADEMAs

En 2016, 42 926 examens du sein ont été réalisés chez des femmes de 50 à 74 ans, domiciliées dans le Bas-Rhin. Le taux de participation de 52 % reste supérieur à la participation nationale qui est de 50,7 %.

Entre 2002 et 2016, 3 602 cancers du sein ont été diagnostiqués dont 376 (10 %) grâce à la réalisation de la deuxième lecture qui constitue l'atout majeur du programme organisé. 15 % de carcinomes in situ sont guéris par la chirurgie et 31 % de cancers infiltrants de taille inférieure à 1 cm dont la survie à 5 ans est supérieure à 95 %.

2.3 EVE

Depuis 1994, 2 402 423 frottis ont été réalisés dans le département du Bas-Rhin.

Au 31 décembre 2016, 444 928 femmes du Bas-Rhin ont participé à la campagne de dépistage.

Près de 70 % des bas-rhinoises de la tranche d'âge ciblée sont dépistées tous les 3 ans et plus de 80% tous les 5 ans, grâce au travail d'EVE.

En 20 ans, la campagne a permis de dépister 5 544 lésions précancéreuses sévères qui auraient évolué vers un cancer en l'absence de traitement et également 621 cancers de petite taille de meilleur pronostic que s'ils avaient été découverts trop tard en l'absence de dépistage et de prise en charge.

3. Propositions d'attribution de subvention et de projets de convention à conclure

Les campagnes de dépistage menées par les 3 associations présentées ci-dessus sont reconnues comme étant de qualité et répondent à tous les critères techniques attendus.

Le dépistage précoce permet ainsi de diminuer la mortalité par ces cancers.

Il est proposé de décider d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 275 366,00 € :

- **83 200,00 € à ADECA Alsace,**
- **128 100,00 € à ADEMAs,**
- **64 066,00 € à EVE.**

Il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes des projets de conventions financières annuelles annexés au rapport, précisant les modalités de l'intervention financière du Département du Bas-Rhin.

La Commission thématique emploi, insertion et logement a émis un avis favorable à cette proposition le 05 octobre 2017.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15225	65-6574-42	275 366,00 €	275 366,00 €	275 366,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, après en avoir délibéré, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer des subventions à trois associations œuvrant dans le domaine de la prévention des cancers pour un montant total de 275 366,00 € au titre de l'exercice 2017, réparties comme suit :

- 83 200,00 € à ADECA Alsace ,*
- 128 100,00 € à ADEMAS ,*
- 64 066,00 € à EVE ;*

- approuve les termes des projets de convention à conclure avec chacune des associations, jointes en annexes à la présente délibération ;

- autorise le président du Conseil Départemental à signer ces conventions.

Strasbourg, le 23/10/17

Le Président,



Frédéric BIERRY